

## Le « jabot blanc »

Le célèbre « jabot blanc » (V 17),  est à classer parmi les variétés dites « frappes parasitaires ». Il concerne notre premier timbre belge, le **10 centimes brun Léopold 1er**, type « Epaulettes ».

Par ce vocable, il faut entendre des traces laissées par des empreintes qui figuraient sur la planche antérieurement à sa frappe définitive.

Au final, outre la frappe parasitaire, deux autres caractéristiques (une dépression et un excès de pression) font de ce timbre un spécimen remarquable. Dès lors, il n'est pas exagéré de dire que si le cas n'est pas unique, il est cependant bien rare dans l'ensemble des timbres gravés de tous pays. Aussi ne faut-il pas s'étonner que le « jabot blanc » jouisse auprès des spécialistes d'une cote de faveur bien justifiée.

[Mais comment en est-on arrivé à cette variété d'exception ?](#)

### Les frappes parasitaires



Les frappes parasitaires proviennent généralement soit d'une frappe première, mal repérée et imparfaitement effacée, soit de l'emploi d'une planche non admise ou hors d'usage (de la même valeur ou d'une valeur différente) et sur laquelle, après ponçage intégral, une nouvelle frappe a été exécutée. Ces traces d'anciennes empreintes se perçoivent souvent très nettement et se mêlent, en l'encombrant, au dessin des vignettes définitives.

Or, notre « jabot blanc », n°155 de la planche, nous présente une frappe parasitaire bien accusée : répétition des nombres 10 déplacés vers le bas, de même que des mots DIX CENTS qui occupent une bonne moitié de la marge inférieure. Ces deux déplacements présentent, par rapport aux lignes de cadre de la vignette définitive, le même écart, ce qui prouve à suffisance que tous deux font partie d'une même première empreinte mal repérée et insuffisamment poncée avant l'application de la molette sur la planche pour la seconde empreinte bien alignée et définitive.

📄 Lors de vos découvertes, vous constaterez que cette caractéristique inhabituelle, qui pourrait confirmer ainsi que nous sommes bien en présence de la variété surnommée « jabot blanc », est difficilement discernable contrairement à la maquette présentée. Toutefois ayant pu observer quelques rares spécimens, nous vous suggérons de vous attarder sur les deux nombres 10 pour distinguer la répétition de ceux-ci.

Nous avons distingué la même difficulté pour les traces laissées par l'excès de pression.



Dix centimes brun avec variété « jabot blanc », bien margé. Oblitération de la perception 24 de Bruxelles.

Adjugé : 140,00€ (hors frais) le 24.04.2015

Dix centimes brun avec variété « jabot blanc », en paire (position 155 et 156) margé. Oblitération de la perception 23 de Bruges.

Adjugé : 200,00€ (hors frais) le 30.09.2013

## Une dépression nommée « jabot blanc »



En procédant à cet effacement de la frappe erronée, au moyen d'instrument et de matières abrasives, une légère dépression se produisit dans la planche, d'une profondeur au moins égale à celles des traits les plus accusés de la gravure. Ensuite, au cours de la frappe subséquente de la nouvelle vignette, les traits en relief de la molette, très fins à l'endroit du « jabot », ne furent pas en contact avec la planche, puisque cette dernière présentait le creux marqué que nous venons d'expliquer. Dès lors, les décorations (et notamment le collier de la Toison d'or) qui ornent la poitrine du souverain, ne parurent pas à l'impression. C'est là l'origine de cet aspect singulier et contradictoire d'un timbre présentant à la fois des excès de traits de gravure, sous forme de frappe parasitaire et de manques de traits de gravure, formant cet espace blanc qui valut son nom à cette variété d'un genre peu commun !



Dix centimes brun avec variété « jabot blanc », très bien margé avec voisin bien visible. Oblitération nette et centrale de la perception 42 de Fontaine L'Évêque sur lettre du 2 octobre 1850 pour Charleroy.

Adjugé : 600,00€ (hors frais) le 10.09.2015  
(déjà vendu le 08.12.2011 pour 1.700,00€ (hors frais)).

## Un excès de pression



Ici, nous relevons un encrage très accusé des marges latérales. Il s'explique par un excès de pression qui aura été exercé sur la planche lors de l'empreinte définitive, dans le but d'atténuer encore les traits légers qui y subsistaient. Or, la bordure qui, sur la molette, entoure les cadres de la vignette, aura, par cette pression excessive, provoqué dans la planche des dépressions assez profondes ; ces dernières, échappant au polissage ultérieur, seront restées mates et l'encre malgré l'essuyage, s'y sera maintenue.

Sources : Maisons de ventes philatéliques – Statut de la variété dite « jabot blanc », par Robert DELAPIERRE (1948) – Catalogue Willy BALASSE des timbres de Belgique et Congo belge (1949) – Initiation aux classiques belges par E. & M. DENEUMOSTIER (1980).